
MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 juin 2018 à 20 h 30

Lecture des délibérations.

Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Le conseil municipal décide de suivre l'avis du SEHV concernant le choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du préau et la création de la chaufferie. Il décide de retenir la société JLM Ingénierie de Limoges.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport établi par l'entreprise EGEH concernant l'étude géologique et hydrogéologique préalable à l'agrandissement du cimetière. Cette étude démontre qu'il est possible d'agrandir par le bas du cimetière. Le dossier a été envoyé à l'ATEC 87 pour qu'il donne leur avis.

Monsieur le Maire présente le rapport de mesure de vitesse établi par la communauté de commune suite à la mise en place des radars pédagogiques installés sur le chemin de la Grue. Ces rapports montrent que la vitesse n'est pas respectée sur ce chemin et que des excès inadmissibles ont été constatés.

Des travaux vont être réalisés sur le chemin de Montoume qui monte à la carrière par la communauté de communes. Il faut changer les tuyaux endommagés qui provoquent un écoulement continu sur la D90.

Une demande de mise en place de caniveau à Puissenet avait été demandée par un habitant de ce village. La commission des travaux s'est rendue sur place et a décidé que ce n'était pas nécessaire de réaliser ces travaux au niveau de cette habitation.

Concernant le chemin des Sallas, le conseil municipal est en attente d'une estimation de Mr Hardy ;

Pour les chemins PDIPR qui sont mis à la disposition de la CCPOL, le balisage sera effectué et entretenu par des associations. Sur la commune, c'est l'association les Vayres à pied qui effectuera ce balisage avec les matériaux fournis par la communauté de communes.

Suite à la demande d'un locataire de la commune pour séparer une cour, le conseil municipal donne son accord pour mettre en place des panneaux en bois.

Le conseil municipal décide d'acheter une débroussailleuse pour les agents techniques.

Le conseil municipal décide de changer la clôture en bois à la source de la Charente et le long de chez Raynaud.

Le foin du terrain communal a été attribué à Mr Jean-Marie FOURGEAUD.

A Chéronnac, le 12 juin 2018.
Le Maire,